



Saint-Georges-de-Commiers

CONSEIL MUNICIPAL du 15 JUIN ORDRE DU JOUR examiné

EN PREAMBULE :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Désignation des jurés d'assises

FINANCES

Rapporteur Cristina Vaz-Caramona

- 1) Clôture du Budget Annexe Requalification du quartier de la Gare
- 2) Création d'un budget de Service public industriel et commercial pour le VéloRail
- 3) Amortissements des dépenses du vélorail
- 4) Décision modificative n°2 du budget principal

AMENAGEMENT – FONCIER

Rapporteur Valentin Torres

- 5) Travaux du seuil de la Rivoire par EDF : Autorisation de signature d'une convention avec EDF
- 6) Signature d'une convention avec le SDIS pour l'occupation de la friche de la gare
- 7) Signature d'une convention avec la SNCF pour l'occupation temporaire des terrains lui appartenant
- 8) Ruisseau des chaussières : sollicitation d'une subvention du Fonds vert
- 9) Espace de loisirs des Combettes : approbation du plan de financement et sollicitation des subventions
- 10) Approbation du plan de financement pour le plan de mise en sureté des écoles et demande de subvention
- 11) Modification Règlement d'attribution du lotissement Clos des Menuisiers

ADMINISTRATION GENERALE

- 12) Composition de la commission communale des impôts directs
- 13) Groupement de commandes avec la commune de Séchilienne pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire et le portage de repas
- 14) Désignation du Correspondant Défense
- 15) Désignation du représentant de la Commune au comité consultatif pour la Réserve Régionale Naturelle
- 16) Création d'un marché alimentaire
- 17) Convention de mise à disposition de matériel entre la Métro et la Commune
- 18) Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

RESSOURCES HUMAINES

- 19) Création d'un poste de rédacteur à temps complet et suppression d'un poste de rédacteur à temps non complet (0.5).
- 20) Création d'un poste de rédacteur à temps complet
- 21) Création d'un poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique
- 22) Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles
- 23) Création d'emplois contractuels en renfort au sein du service scolaire et entretien
- 24) Délibération portant création d'un emploi non permanent, pour accroissement saisonnier d'activité
- 25) Création de deux emplois de vacataire

DIVERS

Information au conseil municipal sur les actes pris par le Maire en vertu de l'article L122-22 du CGCT et en vertu de l'autorisation d'appliquer la fongibilité de crédits sur les budgets.

**Le Maire,
Valentin TORRES**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.01

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_01-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Vaz-Caramona Cristina

OBJET : Clôture du Budget Annexe Revitalisation du quartier de la Gare

En mars 2021, une délibération du Conseil municipal créait un budget annexe nommé « Revitalisation du quartier de la gare », afin de mener une vaste opération de rénovation et de réhabilitation du secteur de la gare et de la friche industrielle.

Ce budget permettait d'identifier les dépenses correspondantes, afin de pouvoir en tenir compte au moment de la vente. Toutefois, cet objectif de lotissement n'a pas été confirmé, et le budget a été utilisé pour des opérations de type autres que lotissement (acquisition d'un bâtiment, création du vélorail...). Il convient de clôturer ce budget au 31/10/2026. L'ensemble des actifs et passifs seront alors redistribués sur le Budget principal ou sur le budget Vélorail à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

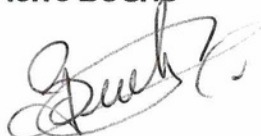
- Approuve à l'unanimité la clôture du budget annexe Revitalisation du quartier de la Gare à la date du 31/10/2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.02

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_02-DE



Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Vaz-Caramona Cristina

OBJET : Création d'un budget de Service public industriel et commercial pour l'activité de VéloRail

L'activité de vélorail constitue un service public industriel et commercial (SPIC), dans la mesure où elle est financée principalement par les recettes versées par les usagers et exploitée selon des modalités proches de celles d'une activité économique.

L'exploitation du service a été confiée à la société Eco-Loisirs dans le cadre d'une convention de mise à disposition, suite à diffusion d'un appel à manifestation d'intérêt. L'autorisation donnée délibéré en Conseil Municipal du 30 septembre 2024. L'exploitant assure l'exploitation du service et se rémunère principalement sur les recettes perçues auprès des usagers. En contrepartie, il verse à la commune une redevance composée :

- D'une part fixe de 5 000 € par an ;
- D'une part variable correspondant à 10 % du chiffre d'affaires annuel HT, pour les gains au-delà de 50 000 €.

La commune a réalisé plusieurs investissements nécessaires à la création et au développement de cette activité. Afin d'assurer un suivi comptable individualisé de ces investissements ainsi que des recettes et dépenses liées au service, il convient de créer un budget annexe SPIC relevant de la nomenclature comptable M4.

Conformément aux règles applicables aux SPIC, ce budget de fonctionnement. Les dépenses d'investissement pourront, le cas échéant, bénéficier d'une subvention du budget principal. Il est à noter que ce budget est assujéti à la TVA.

Il est proposé au Conseil municipal de créer un budget annexe SPIC « Vélorail » à compter du 1er juillet 2026. Le budget primitif correspondant sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la création du budget annexe SPIC « Vélorail » à compter du 1er juillet 2026 ;
- Autorise le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.03

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Vaz-Caramona Cristina

OBJET : Amortissement des dépenses relatives au Vélorail

Le budget annexe du Vélorail constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) soumis aux règles comptables applicables aux activités économiques.

Afin de traduire comptablement la consommation progressive des biens affectés au service public industriel et commercial du vélorail et de respecter les principes de sincérité budgétaire et comptable, il convient de fixer les durées d'amortissement applicables aux immobilisations transférées ou acquises dans le cadre de cette activité.

L'amortissement permet ainsi :

- De présenter un bilan reflétant fidèlement la valeur résiduelle des équipements ;
- De déterminer le coût réel du service public exploité ;
- D'anticiper le renouvellement futur des équipements ;
- De respecter les principes de sincérité budgétaire et comptable applicables aux SPIC.

À ce titre, les immobilisations financées par la commune (aménagements, équipements, installations techniques, subventions d'équipement versées) doivent être amorties afin de traduire comptablement leur consommation dans le temps et de répartir leur coût sur leur durée prévisible d'utilisation.

Au regard de la nature des investissements réalisés pour l'activité de Vélorail, il est proposé de fixer les durées d'amortissement suivantes :

- Réseaux, raccordements, aménagements et infrastructures liés à l'exploitation du vélorail : 20 ans ;
- Equipements techniques, installations, matériels et mobiliers nécessaires à l'exploitation : 10 ans ;
- Immobilisations incorporelles liées à l'activité (marque, droits, études immobilisées le cas échéant) : 5 ans ;
- Subventions d'équipement versées : 10 ans.

Il est à noter que les charges d'entretien ne sont pas amorties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les durées d'amortissement telles que présentées.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

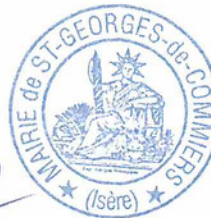
Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.04

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_04BIS-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.
Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Vaz-Caramona Cristina

OBJET : Décision modificative N°1 du budget Principal

Il convient d'ajuster les dépenses et les recettes du budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
ART	montant		ART	montant
60613	35 000			
60623	2 000			
6068	-1 500			
61521	6 000			
615221	-9 500		70323	1 800
615228	2 000			
615231	-3 000		70328	1 000
615232	9 000		73223	51 000
61558	4 000		75814	2 600
6188	1 000			

6227	3 000			
6238	1 000			
64131	6 700			
65574	700			
TOTAL F	56 400			56 400
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses			Recettes	
ART	montant	ART	montant	
2111	-60 000	1641	-585 000	
2115	55 000			
2128	85 000			
21311	-700 000			
2138	5 000			
2152	5 000			
21838	5 000			
2188	15 000			
2315	5 000			
TOTAL I	-585 000		-585 000	

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n° 1.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.05

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Buchs Pierre

OBJET : Travaux du Seuil de la Rivoire – Signature d'une convention avec EDF

EDF va réaliser des travaux afin de mise en conformité du seuil de la Rivoire dans le lit du Drac en aval du pont de la Rivoire sur le territoire de la commune de Vif. Afin de réaliser ses travaux, EDF sollicite l'accord de la commune afin d'accéder au site de chantier et installer une base vie. Il convient de conventionner avec EDF pour permettre cette occupation temporaire.

L'accès se fera par la RD63 Rue des Isles, par le chemin du Paintball et empruntera les parcelles communales dans sa suite section A numéro 1057, 387 et 386. La base vie se fera sur la parcelle A 1697, non loin du rucher partagé de la Rivoire. Afin de préserver les essences et espèces présentes dans la Réserve Naturelle des Isles du Drac, les travaux interviennent à des périodes précises dans l'année, mais s'étaleront sur plusieurs années.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à la réalisation des travaux de mise en conformité du seuil de la Rivoire, la convention est consentie à titre gratuit et aura une échéance au 31/12/2028. Il conviendra de remettre en état les espaces accordés et créer un cheminement sécurisé entre la route départemental et le paint-ball.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve cette convention avec EDF,
- Autorise le maire à la signer.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_05-DE



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.06

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : *Torres Valentin*

OBJET : Signature d'une convention avec le SDIS pour l'occupation de la friche de la gare

La commune est propriétaire de nombreux bâtiments sur le site de la gare. Le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère), Groupement Sud de Vif a sollicité la collectivité afin de pouvoir utiliser un bâtiment désaffecté afin d'effectuer des manœuvres à usage de formation en moyenne une fois par semaine.

Il est proposé de signer une convention afin d'autoriser l'accès au bâtiment des anciens services techniques pour leurs exercices. La convention, d'une durée de 3 ans, reconductible tacitement, aura pour contrepartie des modules de formation sur les gestes qui sauvent, des réunions d'informations informelles sur les risques et conduites à tenir lors d'incendie par les organisateurs de manifestations sur la commune.

Ce partenariat fera l'objet d'un bilan annuel.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de convention,

- Approuve les termes de la convention,
- Autorise le maire à signer la convention avec le directeur du SDIS.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_06-DE



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.07

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_07-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Buchs Pierre

OBJET : Signature d'une convention avec la SNCF pour l'occupation temporaire des terrains lui appartenant

Dans la continuité de l'acquisition des terrains appartenant à l'Etat, la commune souhaite acquérir des terrains appartenant à la SNCF sur le site de la Gare. Sans attendre cette cession, la SNCF a la possibilité de mettre à disposition de la commune les terrains situés à l'arrière du bâtiment gare par une convention d'occupation temporaire visant à mettre en place le marché-guinguette du dimanche, et d'autres manifestations temporaires organisées par la commune. La mise à disposition est à titre gracieux, seuls les frais de dossier s'élèvent à 500 euros.

Ayant pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention,
- Autorise le maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.08

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_08-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Torres Valentin

OBJET : Ruisseau des Chaussières : sollicitation du fonds vert pour la rédaction des autorisations

La commune a confié à Artelia des études d'ingénierie pour la réduction des risques de crues du ruisseau impactant tout le quartier de la gare. Ces études ont conclu à la nécessité de réaliser des travaux de réduction. Le projet prévoit notamment la création d'un nouveau lit pour le ruisseau et la remise à l'air libre partielle du ruisseau. Ainsi les projets de la Commune sur la friche pourront-ils se déployer.

Pour se faire, la commune doit déposer des autorisations au titre de la loi sur l'eau. Ces démarches représentent un montant de 15 500 € HT puisque la commune doit les confier à un spécialiste. Afin de financer la poursuite de ce projet, la commune sollicite le Fonds Vert à hauteur de 10 000 €. A l'issue de ces autorisations, estimées entre 18 et 24 mois, un plan de financement de l'ensemble des travaux sera présenté au Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le projet,
- Dit que la dépense est prévue au budget,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise le maire à déposer le dossier de demande de subvention

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.09

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_09-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Torres Valentin

OBJET : Espace de loisirs des Combettes : approbation du plan de financement

La municipalité souhaite réaménager le petit stade football en herbe actuellement sous utilisé, par l'aménagement d'un parc avec des terrains de pétanque pouvant accueillir des compétitions, un kiosque avec un local associatif, une aire de jeux d'enfants et des plantations.

L'ensemble créera un espace public convivial ombragé en cœur de ville, dont les contours seront travaillés dans les semaines qui viennent.

La commune recherche tous les partenaires envisageables pour financer ce projet.

La commune a établi un plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses :

PRESTATIONS	Coût HT
1 - Aménagement du parc et plantations	85 042,50 €
2- Local et kiosque associatif	96 500,00 €
3 - Equipements, mobilier et jeux	62 524,00 €

TOTAL	244 066,50 €
-------	--------------

Recettes

ORGANISME	Montant	Pourcentage
Département de l'Isère	54 914,96 €	22,5%
Etat (DETR et /ou DSIL)	73 219,95 €	30%

TOTAL	128 134,91 €	52,5%
Autofinancement	115 931,59 €	47,5%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le projet tel que présenté,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Dit que la dépense est prévue au budget,
- Autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat et du Département de l'Isère.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS




Le Maire,
Valentin TORRES




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.10

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : *Torres Valentin*

OBJET : Approbation du plan de financement pour le plan de mise en sureté des écoles et demande de subvention

Le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat-intrusion sont fusionnés dans un même document intitulé Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui comprend trois parties.

Partie 1 : description de l'école ou de l'établissement ;

Partie 2 : organisation interne de l'école ou de l'établissement et conduites à tenir face aux menaces et risques majeurs ;

Partie 3 (optionnelle) : outils au bénéfice des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Les écoles et la crèche sont dépourvues d'un système de sécurité adapté et suffisant.

Aussi, est-il souhaitable d'engager la réalisation d'un Plan Particulier de mise en sécurité comprenant des diffuseurs sonores et des alarmes.

Le montant des dépenses s'élève à 27 888.73 €, TTC 33 466.48 €. Pour financer cette dépense, il est souhaitable de solliciter les partenaires selon le plan de financement ci-dessous :

ORGANISME	Taux	
DETR	30 %	8 366.61 €
Région AURA	50 %	13 944.36 €

Le conseil municipal est invité à approuver ce plan de financement et à autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le projet tel que présenté,
- Dit que la dépense est prévue au budget,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

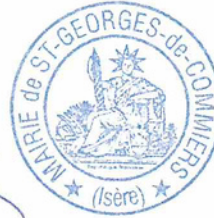
Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.11

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_11-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Torres Valentin

OBJET : Modification Règlement d'attribution du lotissement Clos des Menuisiers

Le règlement d'attribution des lots a été approuvé par délibération du 24 novembre 2025. Il prévoyait d'exclure les marchands de biens ou les investisseurs, pour donner priorité aux personnes occupants leur résidence principale.

Toutefois, les maisons à louer sont une denrée rare sur la commune. Afin de permettre à des investisseurs de se positionner sur le projet de lotissement du Clos des Menuisiers, il est proposé au Conseil d'ouvrir la commercialisation en supprimant la nécessité pour l'acquéreur de constituer sa résidence principale dans le règlement d'attribution des lots.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la modification du règlement d'attribution des lots.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.12

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_12-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Torres Valentin

OBJET : Composition de la commission communale des impôts directs

Par délibération 24 du 29 avril 2026, le Conseil municipal avait désigné des 9 Conseillers municipaux afin de siéger à la CCID. La direction des finances publiques a souhaité que la municipalité désigne 32 contribuables locaux.

Aussi, 16 conseillers municipaux sont-ils désignés ainsi que 16 contribuables.

Ayant pris connaissance de la composition communale des impôts directs qui sera proposée à la Direction des Finances Publiques,

La conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la nouvelle composition de la commission communale des impôts directs.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS

Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.13

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_13-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : *Torres Valentin*

OBJET : Groupement de commandes avec la commune de Séchilienne pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire et le portage de repas

Les communes de Saint Georges de Commiers et Séchilienne se trouvent simultanément dans le besoin de contracter un marché public de fabrication et livraison de repas en liaison froide, à destination de leur cantine scolaire et portage de repas aux personnes âgées de leurs territoires respectifs, à compter de la rentrée de septembre 2026.

Il est proposé de réitérer l'association des deux communes pour une consultation, via un groupement de commandes, afin de bénéficier potentiellement d'un effet de volume. Pour information, le nombre moyen de repas livrés chaque semaine hors vacances scolaires sera d'environ 800 à Saint Georges de Commiers et 210 à Séchilienne.

La commune de Saint Georges de Commiers a la charge de la consultation, le groupement a la charge de l'attribution. Chaque commune fera son affaire de la signature et de l'exécution des marchés.

Pour ce faire, il convient de signer une convention constitutive du groupement de commande, et de désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres les représentants de la commune à la commission du groupement.

Le conseil est invité à approuver la convention proposée et à autoriser la signature de la convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention de groupement de commande avec la commune de Séchillienne,
- Autorise le maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.14

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Torres Valentin

OBJET : Désignation du Correspondant Défense

Depuis octobre 2001, l'Etat a décidé la mise en place, par le biais des préfectures, d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune, afin d'entreprendre une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées. Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte.

Aussi, est instauré au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Considérant son expérience et son implication dans les questions militaires, Pierre BUCHS se porte volontaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne M Pierre BUCHS, 3^{ème} adjoint au maire en tant que correspondant Défense.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.15

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_15-DE



Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Torres Valentin

OBJET : Désignation du représentant de la Commune au comité consultatif pour la Réserve Régionale Naturelle

Le Comité consultatif se réunit deux fois par an sur convocation de son président pour examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la réserve, tels que donner un avis sur le plan de gestion, sur les travaux, examiner les rapports d'activité etc...

M Valentin TORRES, maire, se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- désigne M Valentin TORRES, maire comme représentant de la Commune au Comité consultatif pour la Réserve Régionale Naturelle.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS

Le Maire,
Valentin TORRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.16

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_16-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : *Torres Valentin*

OBJET : Création d'un marché permanent

La commune souhaite créer un marché-guinguette permanent afin :

- D'animer la commune et de renforcer son attractivité,
- De proposer des temps de convivialité et de rencontres aux habitants,
- De proposer aux habitants une offre commerciale diversifiée.
- De favoriser le commerce de proximité ;
- De soutenir les producteurs, artisans et commerçants locaux.

L'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les Conseils municipaux délibèrent sur la création, le transfert ou la suppression de halles ou de marchés communaux. Aussi est-il proposé au Conseil municipal de créer un marché-guinguette qui se tiendra tous les dimanches matin à partir de 9h jusqu'à 18h. Ce marché sera lancé à la date du 21 juin 2026.

Ce marché aura la caractéristique de permettre la dégustation sur place, il sera animé ponctuellement et préfigurera en cela le rôle de la Halle, avec une identité de Guinguette.

Pour compléter la procédure et pour information, en application des délégations qui lui ont été accordées, le maire, avec la commission Commerce et Marchés :

- Arrêtera un règlement du marché précisant les modalités d'attribution des emplacements, les obligations des commerçants et les conditions d'exploitation du marché.



- Fixera les tarifs d'occupation du Domaine public et délivrera autorisations d'occupation de l'espace.
- Arrêtera la réglementation de la circulation et du stationnement les jours de marché.

Vu l'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'intérêt pour la commune de créer ce marché-guinguette hebdomadaire destiné à favoriser les circuits courts, les productions locales et l'animation du territoire communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la création de ce marché guinguette,
- Autorise le maire à mettre en œuvre ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.17

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : *Torres Valentin*

OBJET : Convention de mise à disposition de matériel entre Grenoble Alpes Métropole et la Commune

L'article L.5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de se doter de biens qu'il partage avec ses Communes membres.

Pour répondre aux besoins de ses communes membres, Grenoble-Alpes Métropole a décidé de leur mettre à disposition, sur des périodes de courte durée, ses propres engins et matériels métropolitains, avec ou sans chauffeur et a délibéré en ce sens par délibération du 04 avril 2025.

Une convention fixe les conditions de mise à disposition d'engins et matériels métropolitains auprès de la Commune, ces éléments sont portés à la connaissance des conseillers municipaux.

Les prix ont été fixés par délibération de Grenoble Alpes Métropole, et sont révisés chaque année. Les dommages ou contraventions sont à la charge du contrevenant., ainsi que toute réparation relative au prêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention proposée,
- Autorise le maire à la signer.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_17-DE



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

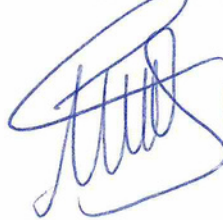
Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.18

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_18-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : *Torres Valentin*

OBJET : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

En application de l'article L.214-6 du code forestier, les ventes de coupes de bois dans les forêts relevant du régime forestier appartenant aux collectivités à la diligence de l'ONF, qui agit en tant que vendeur pour le compte de la collectivité propriétaire. Ces ventes donnent lieu à l'émission de factures.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation d'émission de factures électroniques et de transmission via Chorus pro, l'ONF propose aux communes de gérer leurs factures sous forme électronique.

Il est donc proposé de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples).

Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées). Ce service est effectué à titre gracieux.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention proposée et sa mise en œuvre pour
- Autorise le maire à la signer

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS



Le Maire,

Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.19

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_19-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : *Torres Valentin*

OBJET : Création d'un poste de rédacteur à temps complet et suppression d'un poste de rédacteur à temps non complet

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Le Maire expose à l'assemblée :

Un poste de rédacteur à temps non complet existe, mais il n'est actuellement pas pourvu. Toutefois, la création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026 est nécessaire, considérant un départ à court terme.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, le maire demande à être autorisé à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ; en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique des agents contractuels territoriaux peuvent être recrutés pour occuper des emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un

fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4, notamment la publicité de vacance du poste.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- La création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet,
- La suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- D'inscrire au budget les montants nécessaires

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.20

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_20-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : *Torres Valentin*

OBJET : Création d'un poste de rédacteur à temps complet

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire expose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet est nécessaire à compter du 1^{er} septembre 2026 afin de faire face aux besoins du service.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Toutefois, le maire demande à être autorisé à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ; en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique des agents contractuels territoriaux peuvent être recrutés pour occuper des emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4, notamment la publicité de vacance du poste.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- La création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- D'inscrire au budget les montants nécessaires

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.21

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_21-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Torres Valentin

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Considérant les lignes de gestion en vigueur et l'ancienneté de l'agent, il est proposé d'accompagner la carrière de l'agent et de créer en conséquence un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- La création d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- La suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.22

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_22-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : *Torres Valentin*

OBJET : Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles (article L.332-13 du Code général de la fonction publique)

Pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le remplacement des agents indisponibles,
- D'autoriser le Maire à recruter les agents remplaçants
- De prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

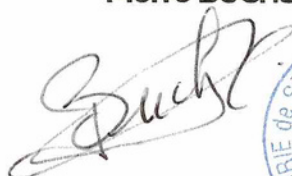
Publié le 25/06/2026

ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_22-DE



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.23

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : *Torres Valentin*

OBJET : Création d'emplois de contractuels au sein du service scolaire et entretien pour accroissement temporaire d'activité

Les services scolaires et entretien sont fluctuants en termes de besoin car ils sont liés aux effectifs et aux occupations des salles ; l'organisation du Centre de loisirs quant à elle, en partenariat avec le Centre social et Culturel André Malraux est en cours de construction et peut encore évoluer.

Aussi, afin de répondre à ces besoins de services instables, il est nécessaire de créer 3 postes temporaires à temps non complet, répartis sur les 2 écoles, les 2 sites de restaurant scolaire, le bâtiment polyvalent et la mairie.

- Un emploi temporaire en renfort d'adjoint technique (Cat. C) pour l'année scolaire 2026-2027, à compter du 1er septembre 2026, jusqu'au 31 août 2027, pour 17 h par semaine, sur les 3 services
- Un emploi temporaire en renfort d'adjoint technique (Cat. C) pour l'année scolaire 2026-2027, à compter du 1er septembre 2026, jusqu'au 3 juillet 2027, à raison de 11 heures par semaine en moyenne sur la période, comme agent polyvalent affecté au service de cantine
- Un emploi temporaire en renfort d'adjoint technique (Cat. C) pour le service de restauration et ménages du centre de loisirs, les mercredis et vacances scolaires, du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, à raison de 10,86 heures par semaine en moyenne sur la période

Vu les articles L. 332-23.2° du Code général de la fonction publique,
des emplois pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée de
mois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi temporaire d'adjoint technique pour l'année scolaire 2026-2027, à compter du 1er septembre 2026, jusqu'au 31 août 2027, pour 17 h par semaine
- De créer un emploi temporaire d'adjoint technique pour l'année scolaire 2026-2027, à compter du 1er septembre 2026, jusqu'au 3 juillet 2027, pour 11 heures par semaine
- De créer un emploi temporaire d'adjoint technique pour le service de restauration et ménages du centre de loisirs, les mercredis et vacances scolaires, du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, à raison de 10,86 heures par semaine en moyenne sur la période.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.24

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_24-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Torres Valentin

OBJET : Création d'un emploi non permanent, pour accroissement saisonnier d'activité

Les services techniques connaissent un accroissement d'activités durant une période allant du printemps à l'automne.

La création d'un emploi non permanent d'un agent polyvalent au grade d'adjoint technique est donc requise pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 22 juin au 31 octobre 2026. L'agent prendra ses congés durant la période, et en cohérence avec les absences des autres agents.

Vu les articles L. 332-23.2° du Code général de la fonction publique, et la possibilité de créer des postes pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi temporaire d'adjoint technique pour la période du 22 juin au 31 octobre 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS



Le Maire,
Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°Juin 26.25

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 038-213803885-20260615-JUIN26_25-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Valentin TORRES, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 juin 2026

PRÉSENTS : TORRES Valentin, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, DESCHAMPS Mireille, HEDEIN Florence, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, METENIER Grégory, MERCIER Didier, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS/EXCUSES : 03

POUVOIRS : MAETZ Christian à TORRES Valentin, COUX Delphine à RATHUILE Floriane, FAURE Françoise à METENIER Grégory

Secrétaire : BUCHS Pierre

Rapporteur : Torres Valentin

OBJET : Création de deux emplois de vacataire

Un vacataire est un agent recruté pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et rémunéré à la vacation, c'est-à-dire à l'acte (à la tâche). À la différence de l'agent contractuel, le vacataire n'est pas recruté pour assurer un besoin permanent de l'administration.

Il convient de prévoir deux emplois de vacations pour répondre à des besoins ponctuels au sein du service scolaire et entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- La création de deux emplois vacataires,
- D'inscrire les crédits au budget principal

Autorise le maire à établir les contrats de vacations

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,
Pierre BUCHS

Le Maire,
Valentin TORRES

